

28 juin 2007



> service de presse

tél. : 01 53 85 66 45

fax : 01 45 55 94 43

mail : [presse@iledefrance.fr](mailto:presse@iledefrance.fr)

## Lancement du projet de Parc Naturel Régional de la Brie et des 2 Morin

Séance plénière du 28 juin 2007

Le projet de Parc naturel régional de la Brie et des 2 Morin est officiellement lancé avec l'adoption, aujourd'hui par la Région, d'un périmètre d'étude réunissant **132 communes franciliennes**. Pour **Michel Vampouille**, vice-président chargé de l'environnement, un PNR est un véritable outil d'aménagement durable d'un territoire, qui a l'ambition d'équilibrer les zones périurbaines et rurales.

A travers ce projet, la Région Ile-de-France engage une démarche ambitieuse pour :

- Rééquilibrer l'aménagement du territoire francilien notamment dans sa partie Est
- Protéger le caractère rural du territoire concerné et valoriser son patrimoine
- Favoriser un développement économique et touristique soucieux de l'environnement
- Valoriser le patrimoine bâti, culturel et naturel
- Résister aux pressions urbaines

L'étude préalable vise à établir la faisabilité d'un PNR sur ce territoire grâce à un diagnostic territorial mettant en valeur les atouts et les fragilités du territoire, en identifiant les limites pertinentes et en dégagant les orientations du projet. Localement, la Région s'appuiera sur « l'Association des élus pour l'élaboration du projet de charte du Parc de la Brie et des deux Morin » comme relais de concertation et d'animation.

### Carte d'identité du territoire

A l'est de l'agglomération parisienne, le tracé du projet de Parc naturel régional de la Brie et des deux Morin délimite **un territoire rural cohérent** construit autour de l'eau et reprenant largement le périmètre du futur Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux des deux Morin. Le territoire se distingue également par les vallées étroites et pittoresques des deux Morins et par une grande plaine céréalière au sol fertile offrant un paysage de champs ouverts.

**Une biodiversité remarquable** : tant au niveau animal que végétal, comme en attestent les nombreuses ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) répertoriées et les divers sites inscrits au titre de Natura 2000, telle la rivière du Petit Morin.

**Un patrimoine architectural exceptionnel** : grand nombre d'édifices et d'objets classés ou inscrits au titre des monuments historiques, petit patrimoine typique : écluses, gués, ponts, petits barrages, tanneries, lavoirs et moulins ...

**Mais une véritable fragilité** : des risques d'inondation peu traités et des pollutions d'origine urbaine et agricole. Les deux Morin et leurs affluents n'étant pas des cours d'eau domaniaux, les propriétaires des berges sont propriétaires des lits et donc responsables de leur entretien ce qui pose des problèmes de gestion. Une desserte en transports en commun insuffisante et une utilisation de la voiture généralisée avec des embouteillages, aggravés par un réseau routier inadéquat.

**Un tissu d'activités à développer** : un potentiel industriel conséquent, une diversification de l'agriculture (éco-carburants) un potentiel touristique insuffisamment exploité. Une grande partie du patrimoine rural n'est pas mise en valeur.

Contact presse : Sandrine Kocki 01 53 85 66 50